

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 31 octobre 2023
Séance du 4 novembre 2023

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte, ALLOY Grégory.

Membres ayant donné pouvoir : Madame Jocelyne CHARLET (pouvoir à Geneviève FRASCA), Monsieur Kémici HIMEUR (pouvoir à Rémy MOREAUX), Madame Catherine MARGONELLI (pouvoir à Marie-José CARON), Madame Lucy TABET (pouvoir à Sébastien FERENZ), Monsieur Roger MASCARTE (pouvoir à Ophélie POULAIN), Monsieur Grégory ALLOY (pouvoir à Jacques MICHON), Madame Françoise MAZURE (pouvoir à Maggy KERRAR), Madame Claudine PARNETZKI (pouvoir à Brigitte MORANTIN), Monsieur Sébastien CINQUEMANI (pouvoir à Karim BACHIRI), Monsieur Hamed IDLHAJ (pouvoir à Mohamed ZAIR).

OBJET : Délégation de pouvoirs au Maire et au 1^{er} Adjoint

Considérant la délibération du 23 juillet 2020 fixant la délégation de pouvoirs au Maire et au 1^{er} Adjoint,

Considérant en particulier l'alinéa 16, qui permet à M. le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal (par exemple : devant les tribunaux administratifs. Le Maire pourra également porter plainte au nom de la commune)

Considérant la nécessité d'explicitier ces cas définis par le Conseil Municipal,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire à engager toute procédure visant à protéger le logo de la commune et à obtenir cessation des agissements contraires à l'intégrité des droits d'auteur des outils de communication appartenant à la Commune.

Vote : Adopté à la majorité

Pour : 15

Contre : Groupes Agir et Engagés pour Waziers : 12

Abstention des conseillères indépendantes : 2

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 14/11/2023
Envoyé en préfecture : 13/11/2023
Reçu en préfecture : 13/11/2023
Identifiant : 059-215906546-20231104-2023_103-DE